



Assemblée générale

Distr. générale
26 mars 1999
Français
Original: anglais

Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social et à l'examen de nouvelles initiatives

Première session

New York, 17-28 mai 1999

Point 2 de l'ordre du jour provisoire*

État d'avancement des préparatifs de la session extraordinaire

État d'avancement des préparatifs de la session extraordinaire

Note du Secrétariat

I. Introduction

1. Dans sa résolution 50/161, l'Assemblée générale a décidé de tenir une session extraordinaire de l'Assemblée générale en l'an 2000 pour procéder à un examen et une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre des résultats du Sommet et pour envisager des interventions et des initiatives nouvelles. Dans sa résolution 53/28, elle a exprimé sa gratitude au Gouvernement suisse pour son offre d'accueillir la session extraordinaire à l'Office des Nations Unies à Genève et a décidé que la session se tiendrait du 26 au 30 juin 2000.

II. Travaux préparatoires

2. Par sa résolution 51/202, l'Assemblée a décidé d'organiser les travaux préparatoires de la session extraordinaire de la manière suivante :

a) La Commission du développement social, en tant que commission technique du Conseil économique et social principalement chargée d'assurer le suivi du Sommet mondial pour le développement social, entreprendrait les préparatifs de la session extraordinaire en 1999-2000, conformément à son programme de travail établi dans la résolution 1996/7 du Conseil économique et social;

b) Un comité préparatoire serait créé; il tiendrait sa session d'organisation en 1998 et commencerait ses activités de fond en 1999 sur la base des éléments fournis par la Commission du développement social et le Conseil économique et social; il tiendrait également compte des éléments provenant d'autres organes et des institutions spécialisées compétentes des Nations Unies.

3. Par sa résolution 52/25, l'Assemblée a décidé de créer un comité préparatoire ouvert à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et membres des institutions spécialisées, auquel pourraient participer des observateurs,

* A/AC.253/5.

conformément à la pratique suivie par l'Assemblée générale. Elle a également décidé que le Comité préparatoire tiendrait une session d'organisation en mai 1998.

III. Principales activités entreprises depuis mai 1998

Comité préparatoire

4. Le Comité préparatoire a tenu sa session d'organisation à New York du 19 au 22 mai 1998. Il a adopté plusieurs décisions portant sur les objectifs de la session extraordinaire, les questions devant être examinées au cours des futures sessions du Comité, la coordination avec les travaux de la Commission du développement social, le rôle du système des Nations Unies, la mobilisation de ressources sous forme de contributions volontaires, la participation d'organisations non gouvernementales et les modalités d'organisation des sessions à venir. Il a également décidé que ses deux sessions de fond se tiendraient du 17 au 28 mai 1999 et du 3 au 14 avril 2000 à New York¹.

Commission du développement social

5. La Commission du développement social a tenu sa trente-septième session à New York du 9 au 19 février 1999. Conformément à son programme de travail pluriannuel, elle a examiné deux thèmes prioritaires : «Services sociaux pour tous» et «Mise en route de l'examen global de la suite donnée au Sommet». Elle a adopté une série de conclusions concertées sur le thème «Services sociaux pour tous» et a décidé de les présenter au Comité préparatoire à sa première session de fond ainsi qu'au Conseil économique et social à sa session de fond de 1999². Ces conclusions contiennent une analyse et des recommandations visant à améliorer la qualité et l'efficacité de l'offre de services sociaux, ce qui est indispensable pour pouvoir favoriser le développement social en général. La Commission a également recommandé que la session extraordinaire serve à renforcer les engagements pris lors du Sommet en ce qui concerne l'éducation et la santé et qu'on examine à cet égard les stratégies nationales et les politiques internationales d'appui qu'il faudrait adopter.³

6. Les travaux de la Commission ont permis de procéder pour la première fois à une évaluation préliminaire de la suite donnée au Sommet et d'engager un débat de fond sur les questions et les initiatives qui pourraient être examinées lors de la session extraordinaire. Après examen des rapports du Secrétaire général sur ces questions (E/C.5/1999/3 et E/C.5/1999/4), elle a adopté une résolution par laquelle elle invitait les gouvernements à apporter des éléments supplé-

mentaires au Comité préparatoire, et en particulier à formuler des propositions concernant le lancement de nouvelles initiatives, afin de faciliter les travaux de la première session de fond du Comité. Elle a également prié le Secrétaire général de mettre à jour ces rapports avant qu'ils soient présentés au Comité, afin de tenir compte des propositions et des suggestions formulées lors des discussions de la Commission, ainsi que de tout nouvel élément présenté par des gouvernements⁴. Ces rapports sont examinés par le Comité à sa session en cours (A/AC.253/7 et A/AC.253/8).

Rapports nationaux

7. Soulignant l'importance des rapports nationaux, le Comité préparatoire a prié le Secrétaire général de formuler des directives générales ainsi qu'une structure et un cadre commun pour la préparation des rapports consacrés aux progrès accomplis et aux obstacles rencontrés lors de la mise en oeuvre des résultats du Sommet, qui lui permettront d'élaborer un rapport complet sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre des résultats du Sommet, qui sera présenté au Comité préparatoire à sa deuxième session de fond en avril 2000 (voir décisions 2 et 3)¹. Ces directives ont été élaborées par le Secrétariat et communiquées aux gouvernements en octobre 1998. Les réponses des gouvernements sont attendues d'ici à la fin du mois de juin 1999.

Évaluation des tendances mondiales

8. Le Comité préparatoire a prié le Secrétaire général de lui présenter, ainsi qu'à l'Assemblée générale à sa session extraordinaire, un rapport d'ensemble actualisé sur les tendances mondiales, dans le cadre du *Rapport sur la situation sociale dans le monde*, qui devra être publié à temps pour pouvoir être examiné à la seconde session de fond du Comité préparatoire, en avril 2000. Ce rapport est actuellement en cours d'élaboration (décision 2)¹.

Rôle du système des Nations Unies

9. Le Comité préparatoire a réaffirmé que ses activités de fond devraient tenir compte des résultats d'autres grandes conférences des Nations Unies et des apports d'autres organes et institutions spécialisées compétents des Nations Unies, qu'il a invités à contribuer et à participer activement aux travaux préparatoires et à la session extraordinaire proprement dite, notamment en proposant des interventions et des initiatives nouvelles (décision 4)¹.

10. En juin 1998, après la clôture de la session d'organisation du Comité préparatoire, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a écrit à tous les chefs de secrétariat des institutions spécialisées, organismes, fonds et

programmes des Nations Unies concernés et des institutions de Bretton Woods afin d'appeler leur attention sur la décision 4 et les prier de rendre compte des activités qu'ils entreprennent dans le cadre de la mise en oeuvre de la Déclaration de Copenhague sur le développement social⁵ et du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social⁶, et de proposer de nouvelles interventions et initiatives. Les contributions reçues de ces organisations sont transmises au Comité dans une note du Secrétariat (A/AC.253/9 et additifs).

11. Le Secrétariat a fourni des informations de manière ponctuelle au cours de réunions interorganisations. Par ailleurs, de nombreuses réunions bilatérales ont été organisées et le Secrétariat a entretenu des contacts avec différents organismes du système des Nations Unies concernant les préparatifs de la session extraordinaire et l'éventualité d'une coopération.

Participation d'organisations non gouvernementales

12. Réaffirmant l'importance de la participation d'organisations non gouvernementales et de l'engagement de la société civile pour la mise en oeuvre et le suivi de la Déclaration de Copenhague et du Programme d'action, le Comité préparatoire, à sa session d'organisation, a décidé des modalités de participation de ces organisations à ses travaux (décision 7)¹.

13. Selon ces modalités, les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et inscrites sur la liste sont invitées à participer aux réunions du Comité préparatoire. Les autres organisations non gouvernementales ayant participé au Sommet mondial pour le développement social ainsi qu'à d'autres conférences ou sommets des Nations Unies sont invitées à demander leur accréditation au Comité préparatoire. Conformément à cette décision, le Secrétariat a informé les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif qu'elles étaient invitées à participer aux travaux du Comité et a engagé les autres à demander leur accréditation.

14. La question des modalités de participation des organisations non gouvernementales à la session extraordinaire sera examinée par le Comité préparatoire à sa présente session [décision 7 e)]¹.

Mobilisation de ressources sous forme de contributions volontaires

15. Lors de sa session d'organisation, le Comité préparatoire a invité les gouvernements à contribuer au Fonds d'affectation spéciale consacré au suivi du Sommet mondial pour le développement social qui a été créé afin de financer la participation des pays les moins avancés aux travaux du Comité préparatoire et de la session extraordinaire ainsi que l'organisation par le Secrétariat de réunions d'experts, séminaires, colloques et ateliers sur des questions intéressant la session extraordinaire (décision 5). Le Secrétaire général a envoyé des notes verbales aux gouvernements en juin 1998 pour les inviter à contribuer au Fonds. Au moment de la rédaction de la présente note, les Gouvernements de Chypre, du Danemark, des Pays-Bas, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Turquie ont versé des contributions, et le Gouvernement suédois a annoncé son intention de contribuer également au Fonds.

Préparatifs entrepris par le Secrétariat

16. Le Secrétariat continue d'organiser des séminaires et des ateliers et à faire établir des études sur des questions qui pourraient être examinées par le Comité préparatoire et lors de la session extraordinaire. Ces études ainsi que les résultats des réunions seront présentés au Comité en tant que documents d'information destinés à appuyer les débats. Les questions abordées sont notamment la justice sociale et économique au niveau international; les stratégies de lutte contre la pauvreté; la mondialisation et l'emploi; le travail rémunéré et non rémunéré; les obstacles mondiaux à la croissance de l'emploi; la mondialisation et la politique sociale; la concurrence fiscale internationale; la réforme des institutions; le développement vu sous l'angle des droits fondamentaux; la philosophie politique et morale dans le cadre de l'application des engagements pris au Sommet social; l'incidence de la mondialisation sur le revenu national; les priorités des macropolitiques nationales; les carences des marchés financiers internationaux et leurs conséquences pour le développement social; la gestion des systèmes nationaux de sécurité sociale.

Modalités d'organisation de la session extraordinaire

17. Le Secrétariat travaille en étroite collaboration avec le Gouvernement suisse et tient de nombreuses consultations et discussions sur les modalités de l'organisation de la session extraordinaire à l'Office des Nations Unies à Genève et d'autres questions connexes. Au Secrétariat, des dispositions ont été prises pour coordonner le travail des différentes unités

administratives concernées par les aspects administratifs et techniques des préparatifs de la session, y compris l'Office des Nations Unies à Genève.

Notes

¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-troisième session, Supplément No 45 (A/53/45), chap. VI, sect. B.*

² *Documents officiels du Conseil économique et social, 1999, Supplément No 6 (E/1999/26), chap. I, sect. D, résolution 37/1, annexe.*

³ *Ibid.*, résolution 37/1, annexe, par. 41.

⁴ *Ibid.*, résolution 37/3.

⁵ *Rapport du Sommet mondial pour le développement social, Copenhague, 6-12 mars 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.8), chap. I, résolution 1, annexe I.

⁶ *Ibid.*, annexe II.